

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 4 juillet 2016, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**Rés. no
2016-179**

**Rés. no
2016-180**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 6e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 6e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

**Rés. no
2016-181**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2016-182**

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Yoland Émond fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-183**

5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

M. Yoland Émond fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de

l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-184**

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-185**

5.4 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-186**

5.5 Dépôt du compte-rendu du conseil d'administration de la CDTRPM

CONSIDÉRANT le compte-rendu du conseil d'administration de la CDTRPM, remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 28 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du compte-rendu du conseil d'administration de la CDTRPM, tel que présenté.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2016-187**

6.1 Offre d'achat - lot 5 148 487 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre d'achat

de la part de M. Bobby Miville pour l'achat d'une partie du lot 5 148 487 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le directeur général a rencontré M. Miville afin de préciser la demande qu'il a formulée, et qu'au sortir de cette rencontre M. Miville doit présenter une offre d'achat en bonne et due forme pour le lot 5 148 487 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu l'offre d'achat officielle de M. Miville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2016-188**

7.1 Demande de dérogation mineure 2016-002

Monsieur le président invite les personnes de l'assistance qui voudraient se faire entendre sur la présente demande à prendre la parole. Les demandeurs ont fait valoir leurs arguments à l'appui de leur demande.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué du lot 5 148 047 du cadastre du Québec, et est situé au numéro civique 2 rue Gauthier à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. La demande déroge aux dispositions du règlement de zonage à son article 5.1.1 qui traitent des usages, bâtiments, construction et équipements accessoires autorisés dans les marges et les cours et édictent des normes d'implantation.
- ii. La demande aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un patio à une distance de 0 m de la ligne de lot arrière, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 2 m.;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des

immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande de dérogation mineure.

**Rés. no
2016-189**

**7.2 Avis de motion - Règlement n° 413-2016
Concernant la gestion des matières résiduelles**

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude Asselin qu'un règlement n° 413-2016 Concernant la gestion des matières résiduelles, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2016-190**

**8.1 Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation
temporaire des permis d'alcool**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir, avant le 15 juillet 2016, des documents nécessaires à l'analyse de la demande des permis d'alcool;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation temporaire viendra à échéance avant l'analyse complète du dossier, et que les frais exigibles pour son renouvellement sont de 116 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Mme Manon Finn à déposer au nom de la municipalité une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation temporaire des permis d'alcool.
- ii. D'autoriser le paiement des frais exigibles pour le renouvellement.

**Rés. no
2016-191**

**8.2 Nomination d'une personne responsable de la gestion
des cours d'eau**

CONSIDÉRANT que l'article 5 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau prévoit que la Municipalité doit transmettre à la MRC de Manicouagang le nom de la personne qui exerce la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer M. Maxime Boulay au titre de personne désignée au sens de l'article 105 de loi sur les compétences municipales.

**Rés. no
2016-192**

8.3 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 28 juin 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 8 juin 2016 et le 23 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 16 chèques présentés pour un montant de 10 903.64 \$.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2016-193**

9.1 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 116 du code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire l'alternance dans l'attribution de cette fonction, à une fréquence de huit mois, et dans l'ordre des sièges qu'occupent les conseillers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyée de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer M. Éric Desbiens au titre de maire suppléant, à partir du 4 juillet 2016 jusqu'à la séance ordinaire du 13 mars 2017.

**Rés. no
2016-194**

9.2 Demande de congé sans solde - Jocelyne Bellavance

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde formulée le 28 avril 2016, pour une durée de 12 mois ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 17.04 de la convention collective de travail en vigueur avec les travailleurs et travailleuses du club de golf de Chute-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT que les opérations ne permettaient pas d'accorder le congé étant donné que le délai ne permettait pas à l'employeur de combler le poste par un autre salarié ;

CONSIDÉRANT que la demanderesse a refusé de se présenter au travail à la date prévue pour le rappel au travail, malgré que l'employeur ne pouvait lui accorder son congé immédiatement ;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande de refuser la demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser le congé sans solde demandé

**Rés. no
2016-195**

9.3 Fusion volontaire des Offices Municipales d'Habitation

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 15 juin 2016 entre les intervenants des OMH de la MRC de Manicouagan, concernant la loi 83;

CONSIDÉRANT que la loi 83 permet de formuler des propositions de regroupement auprès du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à cette rencontre, il y a eu consentement unanime pour un projet de fusion entre les OMH de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes et de Pointe-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes appuie la démarche visant la fusion des OMH de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes et de Pointe-aux-Outardes.

ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Séance extraordinaire du conseil municipal:

Il y aura séance extraordinaire du conseil le 18 juillet 2016 à 20h00, à la salle du conseil.

Rés. no
2016-196

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

Rés. no
2016-197

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h32.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.